

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DU 9 MARS AU 17 AVRIL 2018 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AVENUE MONTAUBAN ET POINTE DE LA VERDURE

LE GOSIER, 6 MARS 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique par l'installation de câbles HTA, à avenue Montauban et Pointe de la Verdure, la circulation et le stationnement seront réglementés du vendredi 9 mars au mercredi 17 avril 2018.

Ainsi, la circulation sera alternée durant cette période.

Aussi, le stationnement des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Le dépassement des véhicules légers et poids lourds est interdit dans la zone des travaux.

La vitesse de tous les véhicules circulant à avenue Montauban (RD 119) et Pointe de la Verdure (RD 127), sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention 30.

Des feux tricolores seront posés afin d'alterner la circulation.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.